

Données de votre compteur :
numéro, relevés, consommation (réelle ou estimée).

Part forfaitaire calculée
selon le diamètre de votre compteur et destinée à couvrir une partie des **charges fixes**.

DISTRIBUTION DE L'EAU

FACTURE N° : 117JA144806

Numéro du Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation	Commentaires
	Date	Index	Date	Index		
117JA144806	18/01/24	352	01/11/23	339	13	

LIBELLE	Période	Base	Facturé	Unité	Prix Unitaire	Montant		Montant TTC	
						HT	TVA		
Abonnement compteur - diam. 15	Du 01/01/24	18	18	J	0,05479	0,99	5,50	0,05	1,04
Consommation eau - Tranche 0 à 40 m ³	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m ³	0,68400	2,05	5,50	0,11	2,16
Consommation eau - Tranche 1 - 2023	Du 02/11/23 au 18/01/24	10	10	m ³	1,05000	10,50	5,50	0,58	11,08
Investissements structurants	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m ³	0,26660	0,80	5,50	0,04	0,84
Redevance pour la préservation des ressources	Du 02/11/23 au 31/12/23	10	10	m ³	0,04000	0,40	0,00	0,02	0,42
Redevance pour la préservation des ressources	Du 01/01/24 au 18/01/24	3	3	m ³	0,05200	0,16	0,00	0,01	0,17
Redevance pour pollution d'origine domestique	Du 02/11/23 au 18/01/24	13	13	m ³	0,23000	2,99	5,50	0,17	3,16
Total net de la facture						17,89		0,98	18,87

Part variable au m³ destinée à couvrir les **coûts de production et de distribution**.

3.1 Depuis 2024, vous êtes facturés selon 3 tranches de tarifs progressifs :

- 0-40 m³ : eau vitale.
- 41-120 m³ : eau utile.
- > 120 m³ : eau de confort.

3.2 Si vous avez un reliquat de consommation 2023, il sera facturé selon l'ancien tarif unique.

Part variable calculée en fonction du nombre de m³ consommés et destinée à financer les **investissements structurants** sur les ouvrages (renouvellement de canalisations, construction d'usines de traitement).

Comment payer cette facture :

- Par **TIP** en signant le talon du TIP
- Par **TIPi** en se connectant au site de la direction des finances publiques à l'adresse www.payfip.gov.fr
- Par **chèque bancaire ou postal** à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.
- En **espèces** (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**.
- Par **virement** sur le compte courant BDF : domiciliation **BANQUE DE FRANCE - IBAN FR61 3000 1006 15C4 5100 0000 056 - BIC BDFEFPCCCT**.

Redevances reversées à l'agence de l'eau.
Objectif : préserver la ressource et lutter contre la pollution par l'octroi de subventions pour le financement des études, des travaux et des actions de sensibilisation.

ORGANISMES PUBLICS

